

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	p1	communautaire récréatif		■									
		p2	communautaire de voisinage	■(a)										
		u1	utilité publique légère		■									
		LOGEMENTS	Nombre de logements min.		0	0								
Nombre de logements max.			0	0										
STRUCTURE / BÂT	Isolée		■											
	Jumelée													
	Contiguë													
BÂTIMENT	Hauteur maximum (étage)		3	--										
	Largeur minimum (m)		7	--										
	Superficie de bâtiment au sol minimum (m ²)		80	--										

TERRAIN	Superficie minimum (m ²)		1200	--									
	Largeur minimum (m)		30	--									
	Profondeur minimum (m)		30	--									

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum (m)		15	--									
		Avant maximum (m)		--	--									
		Latérale minimum (m)		10	--									
		Total des deux latérales minimum (m)		20	--									
		Arrière minimum (m)		10	--									
		Espace naturel (%)		--	--									
	Rapport espace bâti / terrain max.		0,3	--										
	Rapport espace plancher / terrain max.		--	--										
	Nombre de logement / hectare max.		--	--										

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)											

ZONE:	P 110
Communautaire	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :
(a) uniquement permis les écoles primaires et les services de garde de tout genre

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 13.4 - Affichage à l'extérieur du centre-ville

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme